ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2008

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE - (n° 916)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 41

présenté par M. Gest, rapporteur au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 6

Dans l'alinéa 34 de cet article, substituer aux mots :

« prudence ou de sécurité »,

les mots:

« sécurité ou de prudence ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement harmonise la rédaction de l'alinéa 34 avec celle des alinéas 24 et 39.